



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général

**Procès-verbal**

Direction de la légalité et de la citoyenneté  
Bureau des collectivités locales  
Affaire suivie par : Fabienne MAULNY  
fabienne.maulny@loir-et-cher.gouv.fr  
Tél : 02.54.81.55.48

Blois, le 06 octobre 2023

**Objet** : Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) du 29 septembre 2023

Présidence de M. le Préfet de Loir-et-Cher

**Participants :**

Représentants des communes ayant une population inférieure à 1 275 habitants :

- M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, maire de SASSAY ;
- M. François COCHET, maire de VILLEROMAIN ;
- M. Christophe THORIN, maire de MENNETOU-SUR-CHER.

Représentants des communes les plus peuplées :

- M. Jean-Luc BRAULT, adjoint au maire de LE CONTROIS-EN-SOLOGNE ;
- M. François FROMET, maire de VINEUIL ;
- M. Jeanny LORGEUX, maire de ROMORANTIN-LANTHENAY.

Représentants des communes ayant une population supérieure à 1 275 habitants :

- M. Aurélien BERTRAND, maire de PRUNIERES-EN-SOLOGNE ;
- M. Jacques PAOLETTI, maire de SAINT-GEORGES-SUR-CHER.

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) :

- M. Stéphane BAUDU, vice-président de la communauté d'agglomération de Blois « Agglopolys » ;
- M. Pascal BIOULAC, président de la communauté de communes Cœur de Sologne ;
- M. Alain BOURGEOIS, président de la communauté de communes du Perche et Haut Vendômois (à partir de 14h50) ;
- M. Gilles CLEMENT, président de la communauté de communes du Grand Chambord ;
- M. Christophe DEGRUELLE, président de la communauté d'agglomération de Blois « Agglopolys » ;

- M. Nicolas GARNIER, conseiller communautaire de la communauté de communes du Romarantinais et du Monestoï ;
- M. Pascal HUGUET, président de la communauté de communes Beauce-Val de Loire ;
- M. Jean-François MARINIER, vice-président de la communauté de communes Val-de-Cher-Controis ;
- Mme Agnès THIBAUT, présidente de la communauté de communes de la Sologne des Étangs.

Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes :

- M. Henri BURNHAM, président du SMAEP DU VAL DE CISSE ;
- M. Eric MARTELLIERE, président du SMIEEOM DU VAL DE CHER.

Représentants du conseil départemental :

- M. Philippe GOUET, président du conseil départemental ;
- Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT, conseillère départementale du canton de Montoire-sur-le-Loir ;
- Mme Élodie PEAN, conseillère départementale du canton de Montrichard – Val de Cher.

Représentants du conseil régional :

- M. Marc GRICOURT, conseiller régional.

Parlementaires associés :

- M. Jean-Paul PRINCE, sénateur de Loir-et-Cher ;
- M. Maixent DO ROSARIO, assistant parlementaire de Mme Mathilde DESJONQUERES, députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription de Loir-et-Cher.

Ont donné pouvoir :

- M. Philippe MERCIER, vice-président de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois, à M. Pascal HUGUET ;
- M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire de SAINT-GERVAIS-LA-FORET, à M. Jacques PAOLETTI ;
- Mme Corinne GARCIA-CALLOUX, adjointe au maire de BLOIS, à M. François FROMET ;
- M. Thierry BENOIST, maire de THORE-LA-ROCHETTE, à M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED.

Personnes excusées :

- M. Thierry BENOIST, maire de THORE-LA-ROCHETTE ;
- Mme Catherine BLOQUET-MASSIN, maire de BRIOU ;
- M. Laurent BRILLARD, maire de VENDOME ;
- M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire de SAINT-GERVAIS-LA-FORET ;
- M. Dominique DHUY, maire de NOURRAY ;
- M. Benoît GARDRAT, adjoint au maire de VENDÔME ;
- Mme Corinne GARCIA-CALLOUX, adjointe au maire de BLOIS ;
- M. Damien HENAULT, maire de MONTRICHARD VAL DE CHER ;
- Mme Nicole JEANTHEAU, maire d'AREINES ;
- Mme Catherine LHERITIER, maire de VALLOIRE-SUR-CISSE ;
- M. Christophe MARION, conseiller municipal de SAINT-OUEN ;
- M. Patrick MARION, maire de NEUVY ;
- M. Arnaud TAFILET, maire de MONTTOIRE-SUR-LE-LOIR ;
- M. Alexandre AVRIL, président de la communauté de communes de la Sologne des Rivières ;

- M. Marc FESNEAU, conseiller communautaire de la communauté de communes Beauce Val de Loire ;
- Mme Karine GLOANEC-MAURIN, présidente de la communauté de communes des Collines du Perche ;
- M. Philippe MERCIER, vice-président de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois ;
- M. Philippe SARTORI, conseiller départemental du canton de Saint-Aignan ;
- Mme Audrey ROUSSELET, conseillère régionale.

Assistaient également à cette réunion :

- M. Faustin GADEN, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;
- Mme Mireille HIGINNEN-BIER, sous-préfète de Romorantin-Lanthenay ;
- M. Alain HAMRAOUI, secrétaire général adjoint de la sous-préfecture de Vendôme ;
- M. Jérôme WYBOUW, directeur du pôle gestion publique de la direction départementale des finances publiques ;
- Mme Françoise MORAGUEZ, adjointe au directeur départemental de l'agence régionale de santé ;
- Mme Sylvie MOSNIER, directrice territoriale de la Banque des territoires ;
- M. Patrick SEAC'H, directeur départemental des territoires ;
- M. Sophie HESSE, cheffe de l'unité maîtrise des pollutions de l'eau de la direction départementale des territoires ;
- M. Jean-Marc DUBOULET, correspondant petit cycle de l'eau pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- M. Thibault PEREZ, chef du bureau des collectivités locales ;
- Mme Laurence GARNIER-LABBE, adjointe au chef du bureau des collectivités locales ;
- Mme Fabienne MAULNY, chargée de l'intercommunalité et du suivi des structures territoriales.

Le secrétariat de la CDCI est assuré par le bureau des collectivités locales.

**M. le Préfet** ouvre la séance à 14h37 en remerciant les membres présents d'assister à cette réunion et félicite les nouveaux sénateurs.

**M. le Préfet** constate que le quorum est atteint.

**M. le Préfet** annonce l'ordre du jour de la séance consacrée, d'une part, à la création du syndicat mixte fermé SCOT de la Vallée du Cher à la Sologne entre les communautés de communes du Val de Cher-Controis et du Romorantinais et Monestois et, d'autre part, à un échange sur la gouvernance de l'eau en perspective du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**– I CREATION DU SYNDICAT MIXTE FERME SCOT DE LA VALLEE DU CHER A LA SOLOGNE ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU VAL DE CHER CONTROIS ET DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS :**

**M. le Préfet** indique que par deux délibérations concordantes, la communauté de communes du Val de Cher-Controis et la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois ont décidé de créer un syndicat mixte fermé SCOT de la Vallée du Cher à la Sologne.

**M. le Préfet** donne la parole à M. Jeanny LORGEUX, président de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois, afin qu'il puisse présenter le projet.

**M. LORGEUX** précise qu'il a été décidé de créer un SCOT entre les communautés de communes du Val de Cher-Controis et du Romorantinais et du Monestois afin de mettre en place une stratégie de planification souple et efficace. Les priorités seront notamment l'eau, le développement économique et le tourisme. Il indique que cette coopération a permis de travailler avec l'ensemble des maires de la Vallée du Cher.

**M. le Préfet** propose aux membres de la formation plénière de se prononcer par un vote à main levée sur la création du syndicat mixte fermé.

Les membres de la CDCI émettent un avis favorable à l'unanimité sur la création de ce syndicat mixte par 26 voix pour (dont 4 pouvoirs).

## **– II GOUVERNANCE DE L'EAU :**

**M. le Préfet** annonce qu'il souhaite, en complément du travail engagé sur le transfert des compétences eau et assainissement, mettre en place des assises de l'eau en 2024. Ces assises de l'eau auront pour objectif de travailler sur l'économie, les usages et la gestion de la ressource et d'identifier des stratégies plus économes et plus respectueuses, notamment au travers de la gestion des fuites constatées sur les réseaux défectueux. Il précise qu'il est nécessaire d'établir au préalable des diagnostics et de prendre des initiatives.

**M. GRICOURT** remercie M. le Préfet de cette annonce et rappelle que le conseil régional a décidé de mettre en place des assises de l'eau, auxquelles les citoyens et les élus sont conviés. Ces assises se déclinent par département et il invite ses collègues à s'inscrire à la prochaine réunion du 7 novembre 2023.

**M. le Préfet** précise qu'il a bien noté cette initiative et ajoute que les conclusions des assises de l'eau régionales seront prises en compte.

**M. SEAC'H** ajoute qu'il existe une dynamique et un intérêt partagé au regard des conséquences financières importantes liées à l'eau et à l'assainissement. Il indique que ces échéances nécessitent une forte anticipation. La séance du jour sera davantage consacrée au volet assainissement.

**Mme MORAGUEZ** insiste sur l'importance des études préalables. Elle rappelle que les communautés d'agglomération Territoire Vendômois et Blois « Aggopolys », ainsi que la communauté de communes du Chambord, ont déjà pris les compétences eau et assainissement. Elle indique également que le sujet est en cours de réflexion pour les communautés de communes de la Sologne des Étangs et du Perche et Haut Vendômois. Néanmoins, pour deux territoires que sont les communautés de communes de la Sologne des Rivières et des Terres du Val de Loire, l'ARS ne dispose à ce jour d'aucune information. Elle ajoute que les communautés de communes du Romorantinais et du Monestois et du Val de Cher-Controis ont déjà lancé une étude de transfert (cf présentation ARS en annexe).

**M. SEAC'H** précise qu'il est également important de faire le point sur les équipements et les masses d'eau.

**Mme HESSE** présente les éléments relatifs à l'assainissement (cf. présentation DDT en annexe). Elle indique que les effluents sont de qualité suffisante, toutefois, elle précise qu'il y a un manque général de connaissance sur le système assainissement. Elle ajoute également que les stations d'épuration ont été privilégiées au détriment des systèmes de collectes. En conséquence, beaucoup d'eaux usées non traitées sont rejetées en milieu naturel.

**M. DUBOULET** présente les aides proposées par l'agence de l'eau ainsi que les évolutions entre les années 2021 et 2023 (cf présentation AELB en annexe). Il insiste sur la nécessité de progresser s'agissant des demandes d'études patrimoniales, notamment sur les réseaux

**M. le Préfet** précise que les aides de l'agence de l'eau peuvent être complétées par des subventions.

**Mme MORAGUEZ** ajoute que les études patrimoniales seront probablement obligatoires à partir de 2029 (transposition de la directive européenne du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine).

**Mme MOSNIER** présente les offres et services de la Banque des territoires. Elle indique que sont notamment proposés des prêts à long terme indexés sur le taux du livret A pour une durée de 25 à 60 ans. Elle présente par ailleurs un bilan des financements en 2023 (cf présentation de la banque des territoires en annexe).

**M. BAUDU** demande s'il existe des prêts pour l'imperméabilisation des cours d'école.

**Mme MOSNIER** précise qu'il existe des prêts transition écologique.

**Mme MORAGUEZ** ajoute que, outre la renaturation et l'imperméabilisation des cours d'école, il est nécessaire de prévoir l'intégration de la dimension santé.

**Mme MOSNIER** précise qu'il existe une enveloppe de la banque européenne de l'investissement (BEI) pour la transition écologique.

**M. le Préfet** ajoute que la BEI intervient pour les gros investissements.

**M. LORGEUX** demande quel est le taux actuel pour un prêt auprès de la banque des territoires.

**Mme MOSNIER** lui répond que le taux actuel est de 4 %.

**M. SEAC'H** insiste sur l'importance des prêts à long terme pour financer les projets de travaux souvent très lourds sur les réseaux et les systèmes de collecte.

**M. le Préfet** rappelle les enjeux du transfert de 2026 et insiste sur l'impérieuse nécessité d'aller vite et d'anticiper pour faire face à ces enjeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h28.

Le Président,



Xavier PELLETIER

